

Subventions aux associations

Contexte :

La municipalité accorde des subventions aux associations sportives et autres.

Objet de la délibération :

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations, prévues dans le budget primitif de l'année en cours. Il y a 2 délibérations : pour les associations sportives et pour les autres associations. L'ORPAC fait exception depuis 2015, elle est désormais subventionnée par le CCAS. Des subventions exceptionnelles peuvent être votées en cours d'année.

Moyens mis en œuvre :

Un montant global est attribué au sport, c'est l'OMS qui le répartit entre les clubs. Pour les autres associations, les subventions sont visiblement reconduites d'une année sur l'autre. Mais pour les premières demandes, les critères sont flous et les refus injustifiés.

Opportunités :

Les critères requis pour l'obtention de subventions sont censés être : un dossier complet de demande + siège de l'asso sur la commune + actions significatives dans le paysage castelbriantais.

Modes ou méthodes de réflexion de la municipalité :

L'OMS répartit les subventions accordées aux associations sportives. La municipalité décide pour les autres associations. Nous ne savons pas qui arbitre pour les premières demandes.

Calendrier du projet/Calendrier de la consultation et décision soumise au conseil municipal :

Présentation en commission finances entre 1 à 2 semaines avant le conseil municipal, les documents sont remis en séance de commission : une quinzaine de pages présente les montants attribués à chaque association.

Les délibérations sont prises en conseil municipal après le vote du budget primitif de l'année en cours.

Groupe accompagnement des élus :

Nous veillons en groupe à repérer les dysfonctionnements, la vigilance est d'autant plus efficace lorsque nous sommes nombreux pour déceler les subventions non attribuées.

Expression et vote des élus LVC en conseil municipal :

Nous relevons les changements dans l'attribution à certaines associations ; ex du Théâtre Messidor et de l'ORPAC désormais subventionnés au coup par coup. Nous contestons la diminution prévisible de la subvention prévue pour l'ORPAC et demandons les résultats de l'audit réalisé auprès de cette association.

Nous soulignons l'inéquité du refus de subventions à certaines associations respectant les critères annoncés ; nous en demandons la liste.

Vote : Pour les subventions aux associations sportives ; abstention pour les autres puisque c'est un vote global.

Communication presse, site internet et réseaux sociaux :

communiqué de presse : janvier 2016 suite aux vœux du maire.